



COMMUNE DE BERMONT

10 Grande Rue 90400 Bermont Tél. 03 84 56 00 21 - mail : mairie@bermont.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 090-219000114-20240311-A_2024_06-AI



Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bermont

N° 2024/06

Le Maire de la commune de Bermont,

- Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les art. L 151-43, L 153-60 et R 153-18 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2023 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Vu l'arrêté préfectoral de région n° 23-320 BAG portant création d'un périmètre délimité des abords (PDA) sur la commune de Bermont, autour de l'église Saint-Laurent, protégée au titre des monuments historiques ;
- Vu les pièces annexées (arrêté ministériel, plan des servitudes d'utilité publique et tableau afférent en deux exemplaires) ;

ARRETE

Article premier :

Le PLU de la commune de Bermont est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le plan des servitudes d'utilité publique et le tableau afférent ont été modifiés pour prendre en compte la suppression du périmètre de 500 m au profit de la création d'un PDA autour de l'église Saint-Laurent.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la direction départementale des territoires.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- Madame la Directrice départementale des finances publiques.

Bermont, le 11 mars 2024

Le maire,
Pascal GROSJEAN



Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Maire certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte et que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.